

Sujet : [INTERNET] Monsieur le commissaire enquêteur du parc éolien de La Jarrie Audouin.

De : jean Portrait <jeanportrait06@gmail.com>

Date : 26/03/2021 16:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Les structures de production d'énergie éolienne rendent concrètes les solutions aux besoins de transition énergétique nécessaires à l'évolution de la société française.

La ferme éolienne de La Jarrie Audouin est une chance unique qu'il faut saisir.

J-Philippe Portrait

79 rue A.Brugerolle

17160 Matha

gérant de la SCI PORCHA

propriétaire à La Jarrie Audouin

Mail : jeanportrait06@gmail.com

25/03/2021



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Éolien La Jarrie Audouin
De : Serge BERNET <serge.bernet0704@orange.fr>
Date : 28/03/2021 09:04
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

A l'heure du tout électrique, il nous faut produire de plus en plus d'électricité. L'éolien est, entre autre, une des solutions.

Je soutiens le projet de La Jarrie Audouin porté par la société Volkswind.

Par son professionnalisme, cette entreprise tient ces engagements tant sur les travaux que sur la protection de l'environnement.

--

Cordialement,

Serge BERNET
Mairie
26 rue de Saintonge
17160 LA BROUSSE

Sujet : [INTERNET] à l'intention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur pour la ferme éolienne de la Jarrie-Audoin
De : Danielle INGRAND <daingrand7@gmail.com>
Date : 28/03/2021 19:21
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr Philippe Berthet

Je soutiens le projet de la ferme éolienne de la Jarrie-Audoin
L'énergie éolienne est une énergie propre, une utilisation des forces de la nature, sans risque comme les centrales nucléaires et leurs déchets et permet de réduire l'approvisionnement des ressources fossiles.
Cette ferme éolienne permettra des emplois locaux et aura des retombées économiques sur le secteur.

Bien cordialement

Mme Danielle INGRAND
10 chemin du tilleul
79260 ROMANS

Sujet : [INTERNET] Enquête publique de La Jarrie-Audouin
De : Sandrine Bertin <sandrine.bertin17@gmail.com>
Date : 28/03/2021 19:29
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr le préfet,

Mr le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-joint les raisons de mon opposition au projet du parc éolien de La Jarrie-Audouin ainsi que quelques annexes étayant mon avis défavorable.

Autoriser ce projet reviendrait à entraîner une catastrophe paysagère, économique et sanitaire.

Je suis contre la mise en place d'un projet éolien sur le site choisi de part ses impacts :

- négatifs et permanents sur une ressource naturelle et précieuse : l'eau potable ;
- négatifs sur la biodiversité de manière qualitative et quantitative ;
- négatifs sur la santé aussi bien humaine qu'animale ;
- négatifs sur le cadre de vie des habitants de la commune et des communes limitrophes.

Je suis contre la mise en place du projet éolien lui-même de part sa non-conformité prévue au niveau acoustique.

J'émet un avis très fortement défavorable.

Mme BERTIN Sandrine

Propriétaire à la Jarrie Audouin d'une maison, de plusieurs terrains et d'un bois.

Pharmacien inscrit au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens (RPPS 10000475029).

[Avast](#)
[logo](#)

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
www.avast.com

— Pièces jointes : —

Raison Avis défavorable au projet éolien.pdf

30 octets

RAISONS DE MON OPPOSITION AU PROJET EOLIEN

La lecture des documents mis à ma disposition lors de l'enquête publique m'a permis d'élaborer mon propre point de vue dont voici la synthèse.

I. Saturation du paysage de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge

Ce projet ne va que s'ajouter à la saturation déjà présente dans une zone géographique de petite taille en comparaison avec la taille du département.

II. Impacts visuels négatifs

- Impact visuel négatif direct du parc envisagé sur les habitants de la commune de La Jarrie-Audouin et des communes environnantes (6 villages et 9 zones habitées de proximité). Cet impact visuel est augmenté par le nombre (9) et la hauteur des éoliennes envisagées (180m). De plus, la zone d'implantation potentielle représente les 2/3 de la surface communale.
- Impact visuel négatif direct sur le patrimoine architectural local : l'église Sainte Madeleine de La Jarrie-Audouin, l'église de Saint Martial et le Château de Mornay à Saint Pierre de L'Isle. Une sensation d'écrasement et d'encercllement est très présente vis-à-vis de ces sites.
- Impact visuel négatif sur les deux sites de notre région inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO : l'église Saint Pierre d'Aulnay et les chemins de Compostelle ainsi que l'Abbaye Royale de Saint Jean d'Angély. Les touristes qui viendront visiter ces lieux seront confrontés à la vision du parc éolien envisagé s'ajoutant à ceux déjà construits.

III. Impacts négatifs sur la biodiversité

Du fait de la présence sur la zone envisagée d'écosystèmes variés (cultures, prairies, haies, ruisseaux, source...) le projet présente des impacts négatifs dans une zone d'une grande richesse sur le plan de la biodiversité, particulièrement sur l'avifaune et les chiroptères.

Ce projet va à contre courant des efforts faits par la collectivité au niveau local (Trame Verte et Bleue) ainsi que vis-à-vis des directives gouvernementales émises dans le Plan Biodiversité du 4 juillet 2018. En effet, ce plan interministériel a pour objectif la **réduction à zéro de la perte nette de biodiversité** avec une mobilisation collective limitant la consommation d'espaces et préservant les milieux, protégeant les écosystèmes emblématiques et menacés, prenant en compte le lien entre santé et environnement.

Les études demandées lors de ce projet ont mis en évidence 94 espèces d'oiseaux dont plusieurs sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (espèces quasi menacées en France et en déclin en Poitou Charentes). Sur les 34 espèces de chiroptères reconnues en France métropolitaine, 21 espèces ont été détectées dans l'aire d'étude immédiate. Du fait de la présence de différents écosystèmes, sont retrouvés, en plus, différentes espèces d'amphibiens, reptiles, insectes et bien entendu des espèces de mammifères terrestres. Le nombre d'espèces référencées, rapporté à l'étendue géographique très limitée étudiée, montre la grande richesse sur le plan de la biodiversité qui sera obligatoirement impactée par la mise en service d'un parc éolien industriel sur son territoire.

De plus, lors de la mise en place au niveau local de la Trame Verte et Bleue, des visites sur le micro bassin du ruisseau du Roi, référencées dans le rapport « Étude et protection des Gallaselles et de leurs habitats aquatiques souterrains en Poitou-Charentes » de François Lefebvre, Bruno Fillon, Gailledrat Miguel datant de janvier 2016, ont mis en évidence la présence d'individus appartenant à l'espèce Gallaselle, un petit crustacé vivant uniquement dans les eaux souterraines du centre-ouest de la France. La présence de ces « fossiles vivants » s'expliquerait par le maintien sur de très longs pas de temps (de l'ordre du million d'années) d'un

milieu de vie tamponné et de conditions microclimatiques constantes. C'est donc une espèce endémique, à haute valeur patrimoniale, classée « vulnérable » sur la liste rouge nationale (UICN-MNHN, 2012), Elle a notamment été retenue comme « espèce prioritaire » par le Conseil national scientifique en charge des grandes orientations régionales de la SCAP. Dans ce rapport, une zone de protection est préconisée englobant le micro bassin du ruisseau du Roi de la Jarrie-Audouin, celui-ci se trouvant dans la zone d'implantation potentielle du projet envisagé.

La flore va être impactée lors du chantier. L'étude présentée a répertorié 184 espèces dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate dont 2 espèces patrimoniales à enjeu de conservation : *Fritillaria meleagris* et *Orchis militaris*. Cette dernière est en danger d'extinction en Poitou-Charentes et entraîne à l'endroit de la station des enjeux très forts. Les haies constituent un maillage bocage assez dense (près de 10km) notamment dans la zone d'implantation. Ce sont des corridors écologiques alors que le projet prévoit l'arrachage de 95 mètres linéaires de haies.

IV. Impacts négatifs sur une ressource locale inestimable : l'eau

La zone d'implantation concerne deux masses d'eau superposées : une première superficielle de niveau 1 (code européen FRFG015) puis une inférieure de niveau 2 (code européen FRFG078). Le ruisseau du Roi prend sa source sur la ZIP et alimente la Boutonne en aval. La source avec sa station de pompage actuellement désaffectée (depuis 2002) n'est plus utilisée pour l'alimentation en eau potable mais reste utilisée pour l'agriculture. L'implantation d'un parc entraîne une modification du sous sol liée aux fondations. Toujours d'après l'étude présentée, cela va se traduire par des modifications des écoulements et des risques de la dégradation de la quantité en eau souterraine. Cet impact est **permanent**. En raison du changement climatique, des sécheresses et des canicules peuvent être attendues induisant une augmentation du prix de l'eau et donc l'intérêt de réhabiliter notre station de pompage en eau pour l'alimentation en eau potable. Cette réhabilitation est retrouvée dans 1% des stations désaffectées actuellement. Les sources destinées à la production d'eau potable bénéficient d'un périmètre de protection incompatible avec la zone d'implantation du projet.

V. Impacts négatifs sur l'économie locale, départementale et nationale

- Dévaluation de la valeur du patrimoine immobilier et foncier local du fait des impacts visuels et acoustiques négatifs. Cette dévaluation va toucher un nombre important de propriétaires (7 villages et 9 zones habitées). Les 9 éoliennes de 180 mètres de haut se trouvent à une distance inférieure à 1 500 mètres avec 8 à moins de 1 000 mètres et 1 à 1 100 mètres des habitations.
- Condamnation de l'utilisation des chemins de randonnées de La Jarrie-Audouin puisque ceux-ci traversent la zone d'implantation des éoliennes. En effet, la visite d'un site éolien nécessite le port d'un casque de chantier. De plus, ce projet sera visible par les pèlerins lors de leur marche sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle qui longe le Sud de l'aire d'étude : la voie de Tours (*via Turonensis*).
- Impact négatif sur le tourisme vert ou le tourisme culturel. La vue directe sur un parc éolien et sa nuisance sonore vont entraver la viabilité économique des chambres d'hôtes ou gîtes locaux. De plus les touristes venant visiter les deux sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, n'étant pas « téléportés », seront confrontés de manière directe à la vue de ce parc.
- Gaspillage de l'argent public et de l'argent du contribuable. La production d'électricité intermittente et aléatoire fait l'objet de plusieurs polémiques vis-à-vis de sa rentabilité réelle. A la lecture du projet, sa réalisation demanderait la mise en œuvre de « bridages ». N'étant pas ingénieur, ceci met en lumière une rentabilité de ce site obligatoirement diminuée. De plus, les opérateurs bénéficient d'un tarif de rachat très avantageux et d'avantages fiscaux. S'ajoute à ceci la taxe payée par les contribuables (C.S.P.E) via leur facture d'électricité. La mise en parallèle entre la rentabilité médiocre de ce parc avec le coût pour l'Etat et les contribuables est défavorable à ce projet.

VI. Impacts sanitaires négatifs

De part ma profession, l'étude des impacts sanitaires est primordiale.

• Impacts sanitaires négatifs sur la faune

- Risque de mortalité par collision ou barotraumatisme particulièrement élevé pour plusieurs espèces d'oiseaux et de chauves-souris. Ce risque est important pour les rapaces (9 espèces concernées dont plusieurs en déclin en région). De plus, l'expertise place le périmètre d'étude dans un couloir de migration large et diffus. D'après le Programme National Eolien Biodiversité, concernant l'avifaune, les rapaces représentent plus de 30% des cadavres retrouvés sous les éoliennes en Europe (T.Dürr-2019). Les laridés (mouettes, goélands et sternes) représentent près de 20% des cadavres. Parmi les 21 espèces de chiroptères présentes, 7 espèces ont des sensibilités très fortes pour 4 d'entre elles et fortes pour 3 d'entre elles vis à vis du risque de mortalité par collision directe ou barotraumatique. D'après le Programme National Eolien Biodiversité, le taux de mortalité par collision et ou barotraumatisme concernant les chiroptères est évalué entre 0 et 69 chauves-souris par éolienne et par an. Dans ce projet le taux attendu sera certainement proche du maximum vu la population importante en chiroptères du site.
- Du fait de la mortalité attendue sur un certain nombre d'espèces, ce projet va conduire à un déséquilibre de la chaîne alimentaire et donc impactera de manière négative la continuité écologique locale.
- Le balisage lumineux obligatoire va désorienter la faune locale. Les bois et les haies situés dans certains cas à 100 ou 200 mètres d'une éolienne sont le refuge d'une faune importante qui sera impactée de manière négative par les balisages nocturnes entraînant leur épuisement et leur mort de manière indirecte.
- Le document précise que « les éoliennes sont bien des sources d'infrasons et de basses fréquences » et que « des connaissances acquises récemment chez l'animal montrent toutefois l'existence d'effets biologiques induits par l'exposition à des niveaux élevés d'infrasons ».

• Impacts sanitaires négatifs sur la santé humaine

- L'académie de médecine dans son rapport « Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres » datant du 9 Mai 2017 montre du doigt les impacts négatifs sur la santé liés à la défiguration du paysage et à la dépréciation immobilière. Ces derniers génèrent des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent. Le rapport précise que ces effets sont amplifiés par l'installation d'éoliennes de plus en plus hautes. Le rapport conclut de lier un plan d'implantation d'éolienne à leur hauteur. Dans le projet proposé, les éoliennes sont très hautes et toutes proches d'habitations (8 à moins de 1 000 mètres et 1 à 1 100 mètres) dans une zone géographique avec une vue très dégagée. Donc l'impact visuel très important sera à l'origine d'effets négatifs sur la santé des riverains du parc.
- L'implantation d'un parc éolien conduit à l'émergence de problèmes de santé non spécifiques regroupés sous le nom de « syndrome éolien », certains ayant une base organique comme les troubles de sommeil ou les équivalents du mal des transports. Ces symptômes touchent une partie des riverains (entre 4 et 20%) qui dans le projet proposé pourraient être problématiques (le parc est entouré d'habitations).
- Toujours selon le rapport de l'académie de médecine : « Toutes les données de la littérature concordent pour souligner l'effet très négatif du bruit sur le sommeil. De fait, les troubles du sommeil représentent sans doute la doléance la plus constante des riverains. Ils sont d'ailleurs objectivés par les enregistrements somnographiques effectués par des cliniques du sommeil. Ces études concluent qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km le bruit émis par les éoliennes perturberait la qualité du sommeil ». Le projet éolien proposé est de 9 éoliennes, chacune d'elle dans un périmètre de moins de 1,5 km des habitations.
- Concernant les nuisances sonores, le bruit généré par une ferme éolienne doit respecter le critère d'émergence. Le volet acoustique montre la non-conformité aux critères d'émergence sonore.

Avant même la construction, les calculs réalisés par le bureau d'ingénierie Sixence Engineering montrent « un risque potentiel de dépassement des critères réglementaires sur certaines zones et en présence de certaines conditions de vent et de périodes ». Lors des calculs effectués pour mesurer la sensibilité acoustique du projet, en période matinale, des risques de faibles dépassements réglementaires sont attendus aux 3 points de contrôle les plus proches du projet, en présence de vitesses de vent plutôt soutenues. En période nocturne, des risques de dépassements réglementaires aux ZER les plus proches du projet sont attendus pour des vitesses moyennes et fortes de vent. Le bureau d'études conclut à un impact sonore modéré à notable en période nocturne. La non-conformité attendue vis-à-vis de la réglementation acoustique invalide ce projet.

VII. Conclusion

A la vue des points analysés, la balance bénéfiques/risques de ce projet est très défavorable. Les impacts négatifs recensés sont les raisons de mon opposition à ce projet, et à tout autre projet éolien sur ce site. Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes conclusions.

J'émet un avis très défavorable au projet éolien.

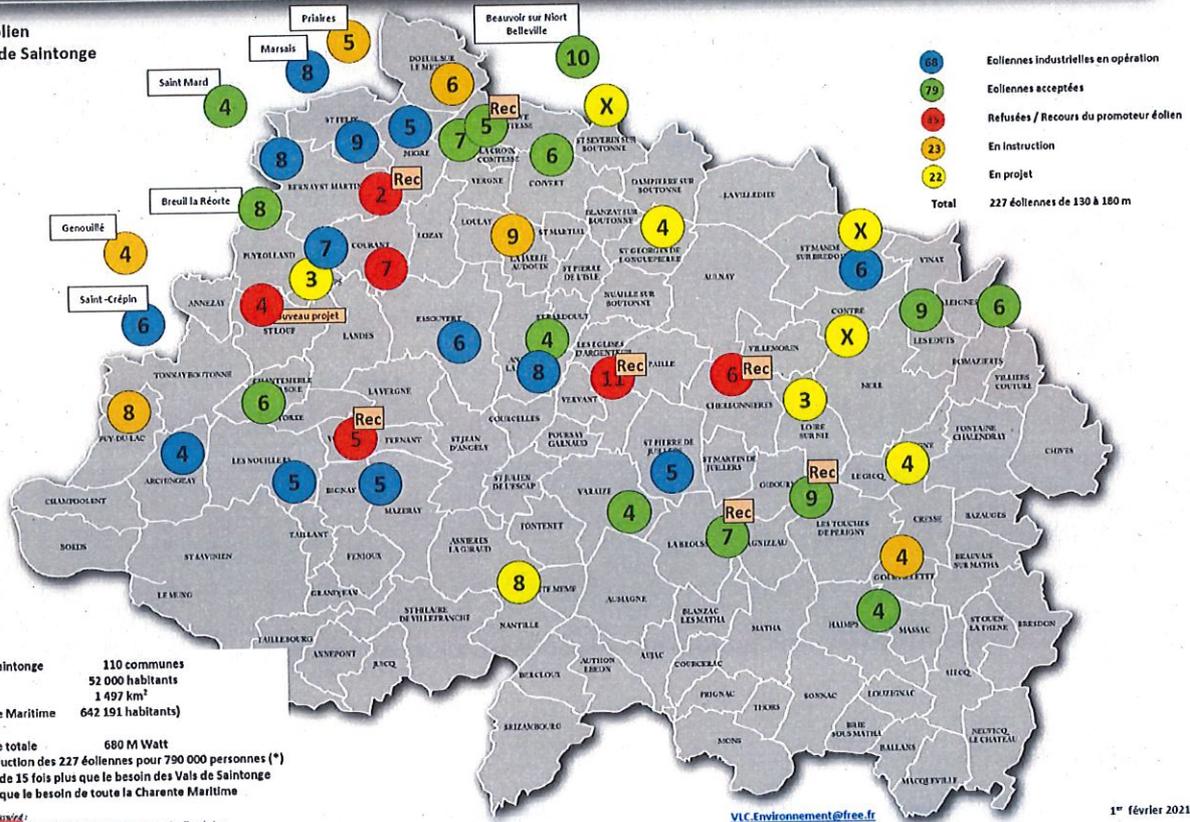
ANNEXES/SOURCES

Saturation du paysage de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge

Territoire de la Communauté de communes des Vals de Saintonge



Parcs éolien en Vals de Saintonge



Vals de Saintonge
 110 communes
 52 000 habitants
 1 497 km²
 (Charente Maritime 642 191 habitants)

Puissance totale 680 M Watt
 Une production des 227 éoliennes pour 790 000 personnes (*)
 Soit plus de 15 fois plus que le besoin des Vals de Saintonge
 Soit plus que le besoin de toute la Charente Maritime

(*) Source Valoriz'Wind : Une éolienne de 3 MW produit l'équivalent de 3 500 personnes chauffer inclus

VLC.Environnement@free.fr

1^{er} février 2021

Impacts visuels négatifs

Vue de La Jarrie-Audouin : le cimetière est « écrasé » par les éoliennes.

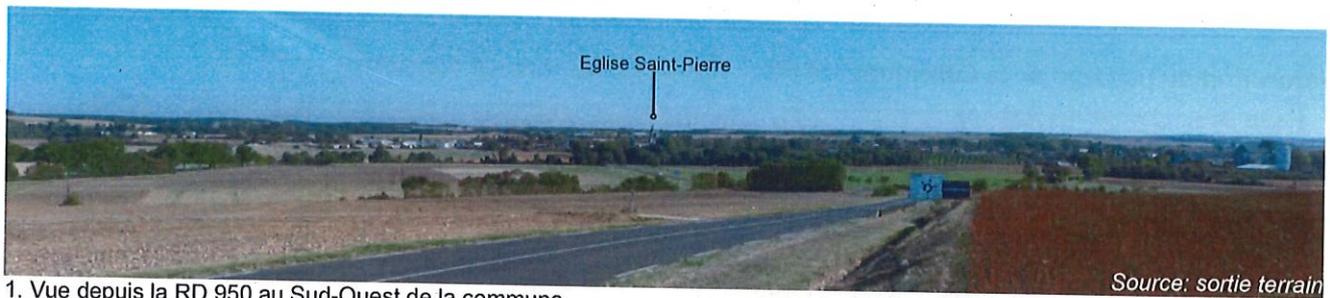


Source photomontage: Nordex France - WindPRO / Assemblage: BE Jardins & Paysages



Source photomontage: Nordex - WindPRO

Aulnay de Saintonge :



1. Vue depuis la RD 950 au Sud-Ouest de la commune

Source: sortie terrain



Source : Google Earth Pro / BE Agence B. Jardins & Paysages

Saint Jean d'Angély :



2. Vue depuis la RD 939 en direction du site de projet.

Source: sortie terrain

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/17.pdf>

Impacts négatifs sur la biodiversité

Trame Verte et Bleue La Jarrie Audouin : [http://www.lajarrieaudouin.fr/file/PAC_TV_B 2016-2018 La Jarrie-Audouin.pdf](http://www.lajarrieaudouin.fr/file/PAC_TV_B 2016-2018_La_Jarrie-Audouin.pdf)

https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles#scroll-nav_1

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>

➤ **Le bassin versant du Ruisseau du Roi (17)**

Suite à l'observation inédite de gallaselles par Claude BOU, en 1992, au nord de l'Île d'Oléron (puits de « la Garenne », Saint-Denis-d'Oléron, N = 4), il avait été pressenti de proposer à protection au moins un site insulaire au terme de ce programme (intérêts paléo-biogéographiques notamment, cf. MAGNIEZ & HENRY, 2001). Malheureusement la réalité du terrain a fait que nous n'avons pas recontacté de gallaselle, ni dans le puits originel qui semble avoir été comblé depuis (cf. échanges avec C. BOU), ni ailleurs sur la commune ou sur l'Île (N = 2 sites prospectés), ni même sur les autres îles de la façade atlantique (Ré, N = 3 sites / Île d'Aix, N = 1 site / Île Madame, N = 1 site) !

À défaut donc, et en l'absence de collecte en effectifs conséquents par ailleurs (N ≤ 3), nous nous retournons pour la Charente-Maritime vers 2 sites contigus, prospectés avant programme par les universitaires lyonnais et présentant des abondances intéressantes (cf. Figure 27 et 28). C'est en effet dans le micro-bassin versant du Ruisseau du Roi, au niveau de 2 de ses sources d'alimentation, à la Fontaine au Roi (commune de la Jarrie-Audouin) et à la Fontaine des Veuves (commune de Saint-Pierre-de-l'Isle) que Christophe DOUADY (univ. Lyon 1) avait collecté en décembre 2008 un nombre conséquent de gallaselles (respectivement, 15 et 40 individus). Une visite et des prospections récentes à ces 2 stations (le 11/04/2016) ont permis de confirmer la présence et la persistance ici d'une belle population de gallaselles (N = 13 à la Fontaine au Roi / N = 3 à la Fontaine aux Veuves).

Stygo-faune associée : mollusque *Bythinella* sp. + crustacé *Niphargus* sp. + halacarien *Soldanellonyx chappuisi*.

Le choix de ces sites est conforté par la volonté affichée des municipalités concernées de s'approprier, de valoriser et de protéger ces richesses, dans le cadre notamment de la Trame Verte et Bleue (TVB*), et à travers un projet de restauration/valorisation des lavoirs et fontaines (cf. Naïs AUBOUIN, NE 17, comm. pers., 3 février 2016 ; Jacky RAUD, maire de La Jarrie-Audouin, visite du 11 avril 2016 ; Jean-Pierre CHATELIER, maire de Saint-Pierre-de-l'Isle).



Figure 27 : Sources du Ruisseau du Roi. A - Fontaine au Roi (La Jarrie-Audouin, 17) ; B - Fontaine des Veuves (Saint-Pierre-de-l'Isle, 17)

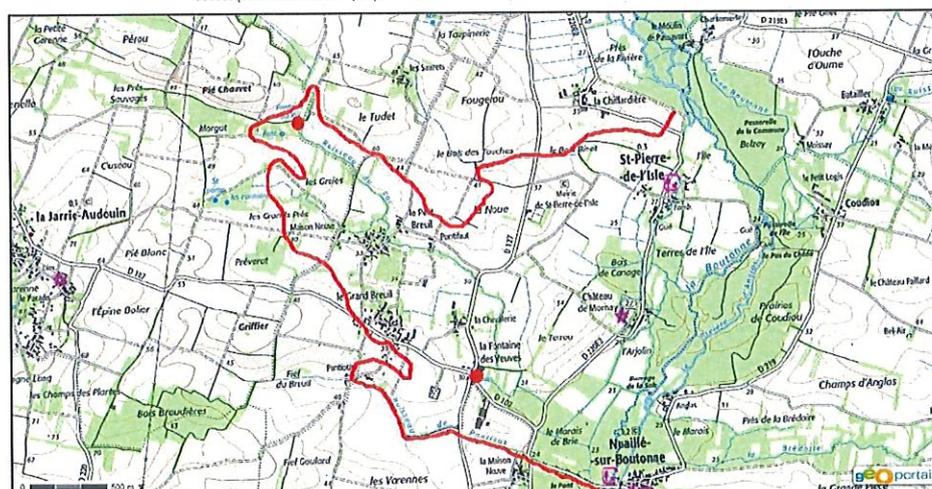


Figure 28 : Contour d'un possible périmètre de protection (a minima) autour du micro-bassin versant du Ruisseau du Roi (basé sur la cote +45 m en amont), incluant les 2 sites connus à gallaselles (points rouges), et la confluence avec la Boutonne

Impacts négatifs sur une ressource locale inestimable : l'eau

<http://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/La%20Jarrie-Audouin-17330>

<http://sigespoc.brgm.fr/spip.php?article49#5>

<http://outil2amenagement.cerema.fr/les-perimetres-de-protection-de-captages-et-r433.html>

Impacts sanitaires négatifs

<https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf>